

## COMMUNE DE CHAUDFONTAINE ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Monsieur François MELOTTE en vue d'obtenir le permis d'environnement pour exploiter un atelier de carrosserie, avenue des Thermes 124 bte c à 4050 CHAUDFONTAINE.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 5 octobre 2022.

- **Date d'affichage de la demande : 30 septembre 2022**

- **Date d'ouverture de l'enquête : 5 octobre 2022**

- **Clôture de l'enquête :**

- **Lieu :** Maison Communale – Avenue du Centenaire 14 – 4053 CHAUDFONTAINE – EMBOURG.

- **Date :** 19 octobre 2022 à 10 heure.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration Communale de Chaudfontaine, Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14 à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg).

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte,

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le jeudi de 13h00 à 20h00 (**uniquement sur rendez-vous à partir de 16h30**) au Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14, à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg – Tél : 04/3615.490)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A CHAUDFONTAINE, le 29 septembre 2022

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Laurent GRAVA.



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Dominique VERLAINE.